

ARRÊTÉ N° ARR_2023_0873_ART_RD292_LAMOURA - LAJOUX
Portant réglementation de la circulation
Sur une Route Départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;

VU le code de la route et notamment les articles R411-8 et R411-21-1 ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – première et huitième parties ;

VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Sous-directeur Exploitation et Entretien du Conseil départemental du Jura ;

VU la demande de Monsieur BULME Thibaut représentant la société SPIE CITYNETWORKS, domiciliée 2085 Route de Paris à 54200 ECROUVES, en date du 28 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT que, pour des raisons de sécurité des usagers, des riverains et du personnel de l'entreprise, il convient de réglementer la circulation pendant les travaux de pose de fourreaux et de chambres de tirage pour le déploiement de la fibre PCE, sur la RD292, sur territoire des communes de LAMOURA et de LAJOUX,

ARRÊTE

ARTICLE 1 La circulation sur la **RD292** sera réglementée de la façon suivante :

Période	Du lundi 10 juillet 2023 à 08h00 au lundi 28 août 2023 à 18h00, sauf les week-ends
Localisation	Du PR 10+0186 Au PR 12+0407 intersection avec RD292E3
Restrictions	Interdiction de stationner Interdiction de dépassement Alternat par feux tricolores Vitesse limitée à 50 km/h au droit du chantier

ARTICLE 2 La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue par les soins de l'entreprise chargée des travaux sous le contrôle de l'Agence Routière Départementale de SAINT CLAUDE.

ARTICLE 3 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 Mme la Directrice Générale des Services du Département et M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie et l'entreprise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr>, dont ampliation sera adressée à MM les Maires de Lamoura et de Lajoux, M. le Général de corps d'armée Gouverneur Militaire de Metz, Mme la Directrice de l'UT 39 du Conseil Régional BFC, M. le Directeur du SDIS, M. le Directeur du SMUR 25, l'Organisation des Transports Routiers Européens (OTRE) de Bourgogne et de Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports Routiers de Franche-Comté et la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs de Franche-Comté.

ARTICLE 5 Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude à l'adresse suivante : Z I du Plan d'Acier – 1 rue des Frères Lumière – 39200 SAINT-CLAUDE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication

Signature de l'arrêté



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le 04-07-2023

ID : 039-223900010-20230704-ARR_2023_0873-AR

N° 14024*01

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : BULME Prénom : Thibaut
Dénomination : SPIE CITYNETWORKS Représenté par :
Adresse Numéro : 2085 Extension : Nom de la voie : Route de Paris
Code postal 5 4 2 0 0 Localité : ECROUVES Pays : France
Téléphone 0 3 8 3 6 5 1 0 5 1 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : stt.agence@spie.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : D292 - Route de Lajoux
Code postal 3 9 3 1 0 Localité : LAMOURA

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Pose de fourreaux et chambres de tirage pour le déploiement de la fibre optique. PCE
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :
Date prévue de début des travaux : 1 0 0 7 2 0 2 3 Durée des travaux (en jours calendaires) : 4 5

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 4 5 Date de début de réglementation 1 0 0 7 2 0 2 3
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Dépasser

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers poids lourds

Stationner

véhicules légers poids lourds véhicules légers poids lourds Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Courriel :

Pièces jointes à la demande

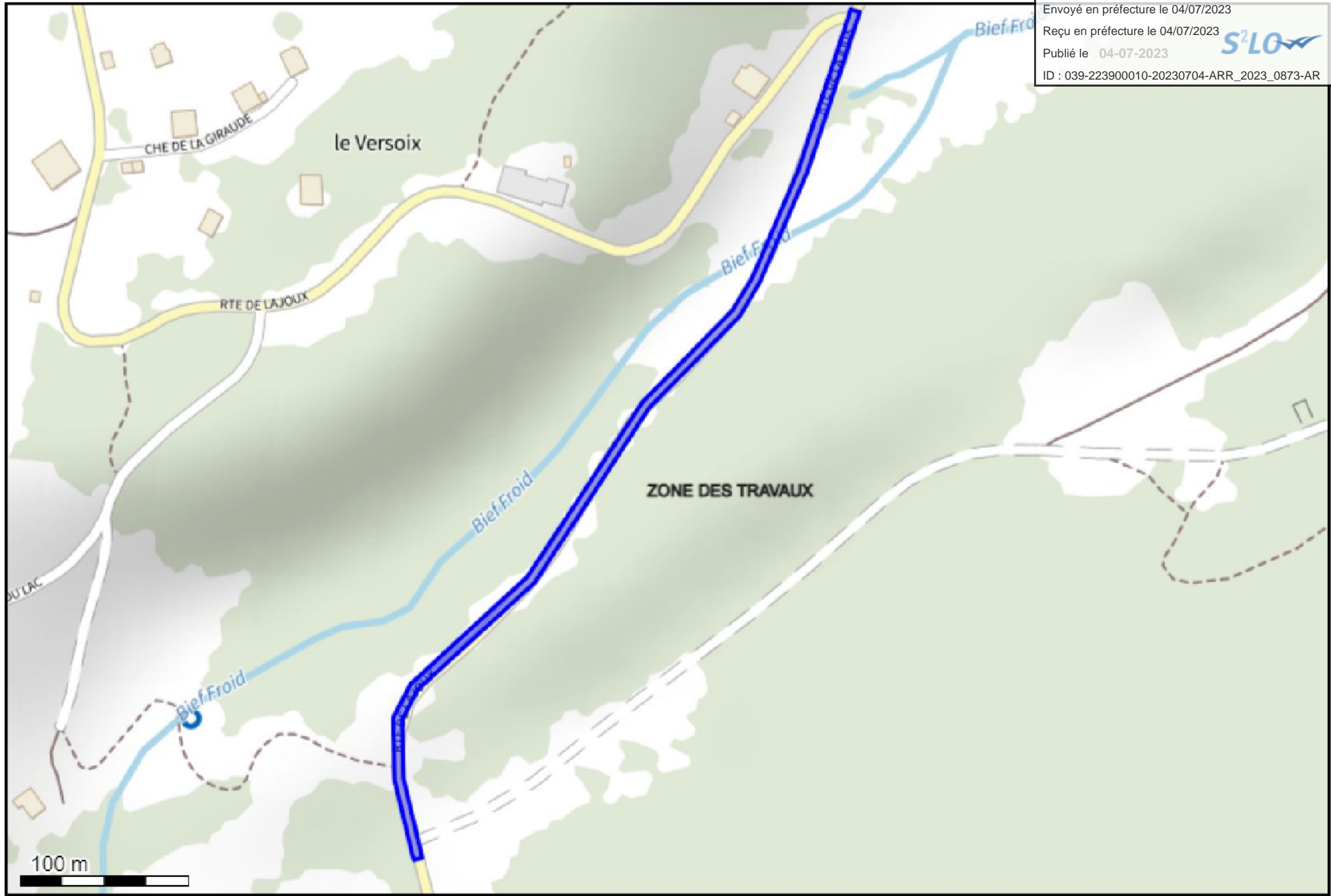
Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ECROUVES Le : 2 8 0 6 2 0 2 3

Nom : CAIGNEC Prénom : Marjorie Qualité :

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04-07-2023
ID : 039-223900010-20230704-ARR_2023_0873-AR



Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le 04-07-2023



ID : 039-223900010-20230704-ARR_2023_0873-AR

LEGENDE

Systeme géodésique

WGS 84

EPSG 4326

Polygone 1

(46.390887 5.973989); (46.390312 5.973626); (46.390146 5.973479); (46.389667 5.972785); (46.389663 5.972780); (46.389138 5.972276); (46.388740 5.971892); (46.388180 5.970994); (46.388173 5.970987); (46.388003 5.970858); (46.387991 5.970854); (46.387673 5.970865); (46.387668 5.970866); (46.387268 5.971005); (46.387245 5.971013); (46.387256 5.971081); (46.387677 5.970934); (46.387986 5.970924); (46.388147 5.971046); (46.388707 5.971942); (46.388711 5.971948); (46.389111 5.972334); (46.389111 5.972334); (46.389634 5.972837); (46.390114 5.973531); (46.390118 5.973537); (46.390288 5.973687); (46.390291 5.973689); (46.390868 5.974054); (46.390870 5.974055); (46.391699 5.974452); (46.391722 5.974463); (46.391737 5.974396); (46.390887 5.973989);



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le 04-07-2023

ID : 039-223900010-20230704-ARR_2023_0873-AR

N° 14024*01

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : BULME Prénom : Thibaut
Dénomination : SPIE CITYNETWORKS Représenté par :
Adresse Numéro : 2085 Extension : Nom de la voie : Route de Paris
Code postal 5 4 2 0 0 Localité : ECROUVES Pays : France
Téléphone 0 3 8 3 6 5 1 0 5 1 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : stt.agence@spie.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : D292 - Route de Lajoux
Code postal 3 9 3 1 0 Localité : LAMOURA

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Pose de fourreaux et chambres de tirage pour déploiement de la fibre. PCE
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :
Date prévue de début des travaux : 1 0 0 7 2 0 2 3 Durée des travaux (en jours calendaires) : 4 5

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 4 5 Date de début de réglementation 1 0 0 7 2 0 2 3
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Dépasser

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers poids lourds

Stationner

véhicules légers poids lourds véhicules légers poids lourds Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Courriel :

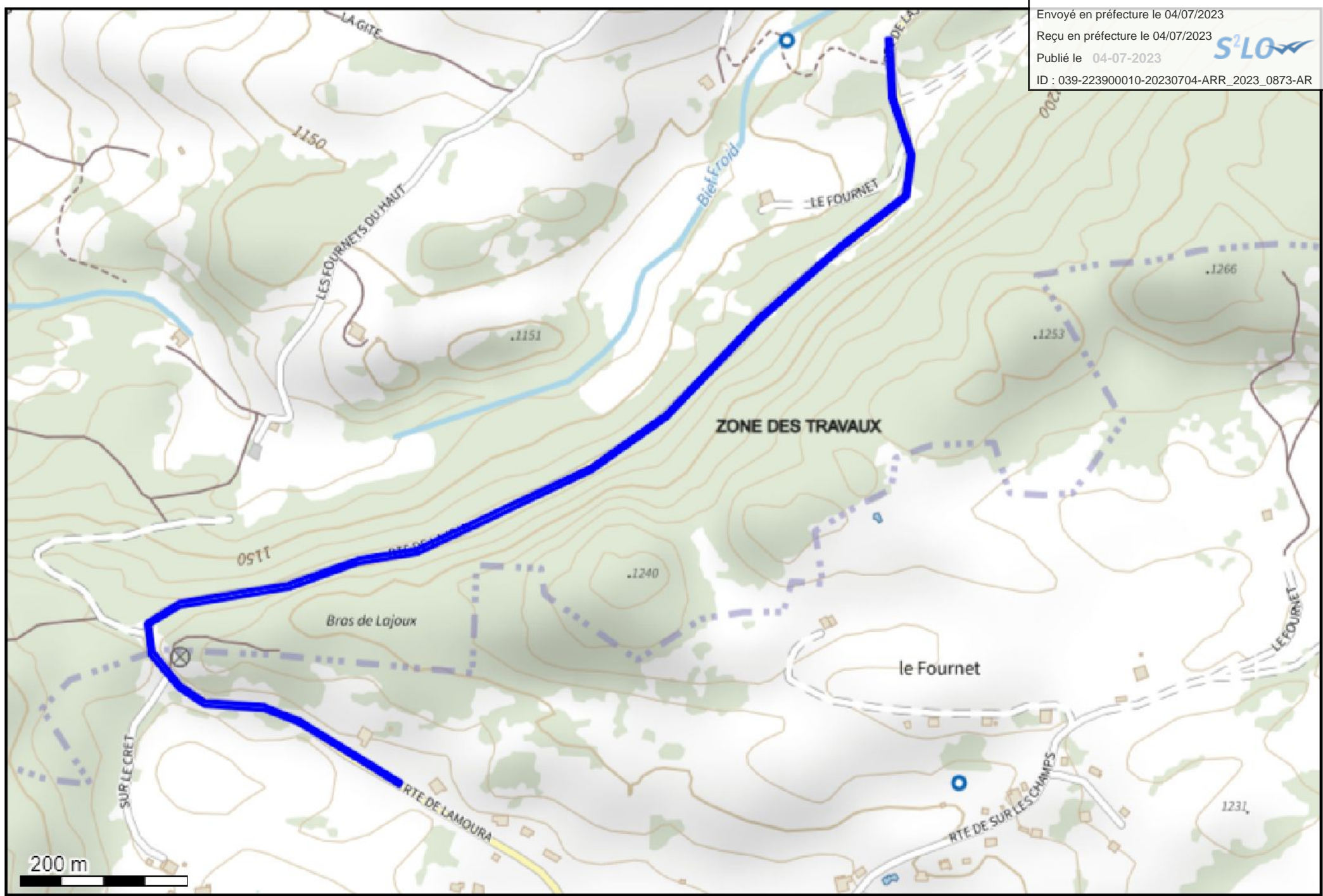
Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ECROUVES Le : 2 8 0 6 2 0 2 3

Nom : CAIGNEC Prénom : Marjorie Qualité :



200 m

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le 04-07-2023



ID : 039-223900010-20230704-ARR_2023_0873-AR

LEGENDE

Systeme géodésique

WGS 84

EPSG 4326

Polygone 1

(46.387396 5.970894); (46.387389 5.970895); (46.386773 5.971193); (46.386359 5.971110); (46.385803 5.970070); (46.385802 5.970069); (46.385077 5.968867); (46.385075 5.968865); (46.384026 5.967387); (46.383481 5.966255); (46.382595 5.963515); (46.382492 5.962597); (46.382491 5.962591); (46.382225 5.961521); (46.382033 5.959829); (46.382030 5.959817); (46.381823 5.959323); (46.381799 5.959307); (46.381488 5.959371); (46.381476 5.959379); (46.381120 5.959808); (46.381116 5.959816); (46.380938 5.960202); (46.380934 5.960219); (46.380890 5.961157); (46.380744 5.961686); (46.380094 5.963228); (46.380081 5.963258); (46.380122 5.963295); (46.380786 5.961720); (46.380788 5.961715); (46.380936 5.961178); (46.380938 5.961168); (46.380982 5.960233); (46.381154 5.959859); (46.381501 5.959439); (46.381790 5.959379); (46.381986 5.959847); (46.382178 5.961536); (46.382179 5.961542); (46.382445 5.962612); (46.382548 5.963531); (46.382550 5.963540); (46.383438 5.966287); (46.383440 5.966292); (46.383988 5.967430); (46.383991 5.967435); (46.385041 5.968914); (46.385765 5.970114); (46.386327 5.971165); (46.386343 5.971178); (46.386772 5.971264); (46.386783 5.971262); (46.387402 5.970963); (46.387990 5.970921); (46.388014 5.970919); (46.388012 5.970849); (46.387396 5.970894);